

Suite à un reportage ayant fait le tour des réseaux, montrant un jeune couple de nouveaux propriétaires désespérés en découvrant leur maison squattée, le ministre de l'Intérieur a réclamé, et obtenu, une mise en demeure d'expulsion.

Sauf que plusieurs éléments découverts par la suite, mettent en lumière la gravité de la réaction médiatique et politique à la suite de ce reportage, créant une discrimination et des violences à l'encontre d'une famille jugée « squatteuse » sans autre procédé.

Or, le couple savait depuis des mois que le bien convoité était occupé. D'ailleurs, c'est ce détail qui leur a permis d'obtenir le bien à un prix très avantageux (140 000€ pour 70m² et un terrain de 1800m²), ce qu'ils n'ont pas mentionné dans le reportage ou lorsqu'ils se sont rapprochés du Ministre de l'intérieur, qui de surcroît n'a pas vérifié les pièces du dossier.

Dans une vidéo publiée le jour de la signature chez le notaire, le 19 mai relayée par un internaute, la conseillère immobilière explique que «c'est la première fois que je fais une vente sans remettre de clé. [...] Le bien était déjà occupé ». Contacté par Le Parisien, le Conseil supérieur du notariat a confirmé que la mention d'une «occupation sans droit ni titre» figurait expressément sur l'acte de vente.

De plus, face aux menaces, le couple et les cinq enfants qui occupaient le logement ont finalement quitté les lieux d'eux-mêmes, et sont malgré tout victimes de violences, nécessitant l'ouverture d'une enquête judiciaire.

Contacté par CheckNews, le président de Droit au logement (DAL), a de très sérieux doutes, pour sa part, sur la légitimité de cet arrêté de mise en demeure et ajoute qu' «au lieu de se réjouir d'avoir réussi à expulser une famille avec cinq enfants, le ministre aurait mieux fait de se soucier d'essayer de les reloger», ajoute-t-il.

Dernières découvertes, les propriétaires de ce logement sont connus des services de police avec mise en examen depuis le 22 octobre 2021 pour « trafic de stupéfiants, détention illicite d'arme de catégorie B et C et participation à une association de malfaiteurs en vue de la préparation d'un délit ». Le couple est actuellement sous contrôle judiciaire.

Sources :

- Tf1info.fr, 15/06/2022, « maison squattée dans l'Essonne : le couple de propriétaires mis en examen »
- Libération, 10/06/2022, Emma Donada et Luc Peillon, « maison squattée dans l'Essonne : Darmanin a-t-il été dupé par un reportage du parisien ? »